

Règlement du jeu-concours **« KODD KORNER »**

Société organisatrice

KODD MAGAZINE – édité par KODD GROUP 824 450 159 00010 – 10 rue de Penthièvre 75008 Paris

Modalités de participation

Ce jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat, sera ouvert aux personnes physiques résidant sur le territoire français (métropole et Départements d'Outre-Mer) à l'exclusion des employés des sociétés organisatrices, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Il sera ouvert du 5 novembre 2017 à 9h30 au 11 novembre 2017 minuit inclus sur la page <http://kodd-magazine.com/1-robe-en-100-soie-avec-nejide/> (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Le principe

Pour participer à ce jeu-concours, le participant doit :

- Se connecter sur la page <http://kodd-magazine.com/1-robe-en-100-soie-avec-nejide/> et participer au jeu concours
- Entrer ses coordonnées sur le formulaire (noms, prénoms, adresse email...) pour pouvoir participer au tirage au sort

Ces informations pourront être communiquées lors de la publication de la liste des gagnants du jeu-concours, mais également sur des pages de reportage du magazine présentant le déroulement du jeu-concours et sur tous les supports de communication relatifs à ce jeu-concours.

Aucune rémunération ne pourra être exigée pour ce jeu-concours.

Pour ce jeu-concours ne seront pas considérés comme valables :

- Les participations effectuées après les dates et heure limites de participation
- L'absence d'adresse email
- Des coordonnées incomplètes ou erronées

Toute participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu-concours, ses résultats et l'attribution des prix.

A l'issue de la période d'inscription, un tirage au sort aura lieu.

Une seule participation par personne sera prise en considération (même adresse mail), et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse).

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

Dotations

Les gagnants seront ceux ayant été tiré au sort. Les lots à gagner sont :

Le/Les produit(s) de la marque, de l'entreprise ou de l'artiste concerné.

Les dotations sont nominatives et ne peuvent être revendues.

La société organisatrice pourra remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente si des circonstances extérieures l'y contraignent.

Détermination des gagnants

Les gagnants sélectionnés seront des personnes ayant été tirées au sort et ayant dûment indiqué leurs coordonnées et respecté le règlement.

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom et même prénom), et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse).

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

Les gagnants recevront leur prix à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur participation. Dans tous les cas, l'adresse prise en compte est celle indiquée lors de la participation.

Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies lors de ce concours peuvent être utilisées par les sociétés organisatrices, qui peuvent être amenées à les transmettre aux partenaires commerciaux pendant ou après la participation.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de : KODD MAGAZINE 2, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris

Manifestations publi-promotionnelles

Les participants autorisent par avance les sociétés organisatrices de ce jeu concours, ainsi que leurs partenaires à utiliser leurs noms, prénoms et créations à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix.

Le nom, prénom et la ville des gagnants du concours pourront être affichés au plus tard un mois après sa clôture sur la page Facebook.

Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description du lot et du nom des gagnants.

Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit à :

KODD MAGAZINE, 2, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris en indiquant le nom du jeu concours, les : nom, prénom, adresse complète et adresse mail du joueur ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu-concours. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Responsabilités

Les sociétés organisatrices sont responsables de la remise du lot aux gagnants.

Le lot ne pourra plus être réclamé après un délai de deux mois suivant la clôture du jeu-concours.

Les sociétés organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu-concours, de sa suspension ou de son annulation.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera disponible sur le site internet de Kodd magazine et envoyé à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

Le règlement

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs, et leur décision sera sans appel.

La participation à ce jeu-concours entraîne l'entière acceptation du règlement complet.

Une copie du règlement peut être obtenue par toute personne en faisant la demande écrite à :

KODD MAGAZINE 2, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris

Ou sur le site internet kodd-magazine.com